

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CPNE DU 28 FEVRIER 2026

Vérification du quorum (présents + pouvoirs).

Christian :

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Je déclare ouverte cette Assemblée Générale Ordinaire de Chartèves Protégeons Notre Environnement (CPNE) pour l'année 2026 et je remercie toutes les personnes présentes et celles, excusées, qui ont donné pouvoir.

Je salue la présence parmi nous de Messieurs Pascal RICHARD et Michel LOCOGE, Maire et Premier Adjoint au Maire de Chartèves, ainsi que de Madame Jacqueline GOUBY et Monsieur Philippe SERON qui nous consacrent une belle page sur le site sudaisne.com

L'ordre du jour de notre assemblée est le suivant :

- . Rapport d'activité de l'association concernant l'année 2025.
- . Programme des sorties découverte à Chartèves et venues de lycéens et d'écoliers en 2026.
- . Refus de la Préfète de l'Aisne de prendre un Arrêté de Protection de Biotope en partie haute du coteau pressentie en réserve naturelle.
- . Démarche du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France pour l'établissement de conventions de gestion de parcelles.
- . Bilan financier de l'association concernant les opérations de l'année 2025.

Nous pourrons ensuite répondre à vos questions, puis partager un moment de convivialité.

Christian :

Rapport d'activité de l'association concernant l'année 2025 :

- . L'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 s'est déroulée le 22 Février.
- . Le Conseil d'Administration de CPNE s'est réuni les 15 Février, 22 Mars et 15 Décembre.
- . Le 13 Mai, notre association a été conviée à l'inauguration du sentier pédagogique nouvellement créé dans l'espace naturel du Lycée Jean de La Fontaine de Château-Thierry ; merci à Madame Joëlle ROGUIER-LEMOINE, Professeur de SVT, de nous avoir guidés ; nous avons été invités à nous exprimer et avons évoqué la question de l'effondrement de la biodiversité et ses conséquences pour l'Homme ; nous avons souligné les actions menées pour sauver le Vivant.
- . Le 20 Mai, dans l'après-midi, nous avons reçu une cinquantaine d'élèves de 1^{ère} spécialité Sciences de la Vie et de la Terre du lycée et leurs professeurs et qui ont été guidés sur le coteau, en plusieurs groupes, à la découverte des espèces florales dont orchidées : le long du circuit des chemins ruraux, des bornes avaient été préalablement posées ; il était possible,

par ailleurs, de visiter une salle d'exposition avec explications sur le patrimoine naturel du coteau et sur l'histoire de celui-ci.

. Le lendemain, dans l'après-midi du 21 Mai, une trentaine d'éco-délégués et leurs encadrants ont été également accueillis à Chartèves avec le même programme que la veille.

. Le 05 Juin, toute la journée, cinquante-neuf écoliers, enseignants et encadrants, de quatre classes de CE1 de l'Ecole Bois Blanchard de Château-Thierry, ont été guidés à la découverte des richesses du coteau et ont pu participer à divers ateliers en salles communales ; remerciements à Monsieur le Maire et à Ghislain, pour leur participation très active ; des fiches avec des photos d'orchidées et de papillons avaient été placées la veille en différents endroits le long du circuit du coteau et ont beaucoup intéressé les enfants.

Pour la venue à Chartèves des écoliers le 05 Juin, Chartèves Protégeons Notre Environnement a pris à sa charge financière le coût du transport, aller et retour, par autocar, pour une somme de 115,01 €

Un grand merci aux adhérents à CPNE qui ont pu accompagner les lycéens et les écoliers sur le site, lors de ces trois sorties.

Un grand nombre de ces lycéens et leurs professeurs étaient ravis de découvrir la beauté des orchidées et leurs stratagèmes pour être pollinisées ; des livrets devaient être complétés par les lycéens ; de nombreuses questions furent posées.

Quant aux écoliers, ils étaient heureux de marcher dans la nature et d'apprécier la vue « du haut de la montagne » ; ils étaient émerveillés par les fleurs et les papillons ; plusieurs d'entre eux sont revenus le week-end suivant sur le coteau avec leurs parents.

Christian :

. Des sorties découverte tout public ont été réalisées en 2025 à Chartèves :

Le Samedi 31 Mai, espèces florales du coteau dont orchidées, confirmation de l'existence de deux espèces différentes de l'**Orchis verdâtre** genre **Platanthera**, la **Bifolia**, considérée assez rare et la **Fornicata**, confirmation également de la présence de plusieurs pieds de la **Falcaire** **Falcaria vulgaris**, espèce disparue dans la région depuis plusieurs décennies – le Samedi 05 Juillet, les Odonates (Libellules et Demoiselles) en bord de Marne, très belles observations – le Dimanche 13 Juillet, les Papillons du coteau, cinq nouvelles espèces répertoriées – le Samedi 13 Septembre, présentation en salle concernant les Chiroptères (chauves-souris) – le Samedi 15 Novembre, les mousses et lichens du coteau, découverte, jugée exceptionnelle, sur un rocher, d'un **Bryophyte**, la **Grimmie à feuilles aristées**.

A citer également la parution dans la revue « L'Orchidophile », numéro de Mars 2025, éditée par la Fédération France Orchidées, d'audience internationale, d'un article sur plusieurs pages avec photos consacré à la biodiversité du coteau de Chartèves et au combat mené par Chartèves Protégeons Notre Environnement pour le sauvegarder et le faire découvrir ; cette

démarche fait suite à une rencontre fortuite sur le coteau avec des représentants de cette fédération en Juin de l'année 2024.

Christian :

. Programme des sorties découverte et venues de lycéens et écoliers à Chartèves en 2026 :

. l'après-midi du Mercredi 25 Mars, venue de lycéens de classes de première SVT pour un travail « gestion de services écosystémiques – écosystème local et sa problématique », sortie coteau et ateliers en salles communales (74 personnes attendues) (il faut deux cars).

. l'après-midi du Lundi 18 Mai, venue d'éco-délégués du lycée et d'écoliers d'une classe de primaire dans le cadre de la préparation d'un projet d'Aire Terrestre Educative pour les années scolaires à venir, sortie coteau (environ 30 personnes attendues) (il faut un car).

. toute la journée du Jeudi 04 Juin, venue d'élèves de quatre classes de CE1 de l'Ecole Bois Blanchard de Château-Thierry, découverte d'un site et de ses richesses, sortie coteau et mares en forêt communale gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels et ateliers en salles communales et à l'extérieur (64 personnes attendues) (il faut deux cars).

Le lycée a fait savoir, tardivement, qu'il ne pourra pas, contrairement à l'an passé, dégager des fonds pour le transport des lycéens à Chartèves ; le Conseil d'Administration de CPNE, estimant qu'il était important que les sorties programmées soient maintenues pour que les élèves ne soient pas lésés, a décidé, à titre exceptionnel, de prendre cette année à sa charge financière le coût du transport par autocar pour les venues des 25 Mars et 18 Mai soit la somme de 350 € ; il ne s'agit aucunement d'un engagement pour l'avenir ; comme en 2025, nous finançons également la venue des écoliers, soit la somme de 234 € pour le 04 Juin ; ce qui fait pour les trois sorties un montant total de 584 € pour cinq cars.

Ces sorties sont initiées et programmées par Madame Joëlle ROGUIER-LEMOINE, dynamique Professeur des Sciences de la Vie et de la Terre du Lycée Jean de La Fontaine de Château-Thierry, qui consacre énormément de temps à la préparation de celles-ci et qui a dû particulièrement cette année scolaire se battre pour obtenir les autorisations nécessaires de sa direction pour les sorties (les dates initialement proposées ont dû notamment être revues plusieurs fois).

Pour la venue des écoliers de l'Ecole Bois Blanchard, c'est Madame Marianne CREPIN, Professeur des Ecoles, qui représente et fédère ses collègues des diverses classes ; les enseignants et les membres des conseils d'école adressent leurs vifs remerciements à Monsieur le Maire de Chartèves et à notre association de permettre la venue des enfants.

« Connaître, aimer, protéger » - « découvrons, et ayons envie de protéger ».

Il est ainsi proposé aux grands et aux petits de vivre des instants en immersion dans un écosystème particulier, d'apprécier la délicatesse de la fleur, de s'émerveiller de l'élégance du papillon et de la légèreté de la libellule, de se bercer du chant rythmé de l'oiseau ; s'ils ont

aimé ce que leurs yeux et leur cœur auront vu, nous pouvons croire qu'ils exprimeront par la suite l'envie de protéger ce qui contribue à la beauté du monde.

Christian :

. Programme des sorties nature tout public à Chartèves en 2026 :

. le Dimanche 10 Mai à 15h30, sortie espèces florales du coteau dont Orchidées, présentation et stratagèmes de pollinisation ; merci à Pascal GAILLARD.

. le Samedi 23 Mai à 9h00, sortie écoute et observations des oiseaux du coteau ; merci à Bernard COUVREUR.

. le Samedi 30 Mai à 10h00, sortie papillons du coteau ; merci à Emilie BOUDEREAUX.

. le Samedi 11 Juillet à 14h30, sortie Odonates (Libellules et Demoiselles) des bords de Marne, merci encore à Bernard.

. le Samedi 19 Septembre à 20h30, sortie à l'écoute et peut-être à l'observation des chauves-souris dans le village et en pied de coteau ; merci toujours à Bernard.

. un après-midi d'Octobre ou de Novembre (date à préciser en fonction des plans de chasse), nouvelle sortie à la découverte des mousses et lichens du coteau, avec Adrien MESSEAN.

A noter également, une sortie un dimanche matin de Septembre (date à préciser) animée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation de l'Aisne, à l'écoute et à l'observation des oiseaux des bords de Marne.

Il convient de rappeler que les animateurs des sorties nature, qui nous font profiter de leurs compétences et partager leur passion, interviennent totalement gratuitement.

Christian :

. Refus de la Préfète de l'Aisne de prendre un Arrêté de Protection de Biotope :

Lors de la réunion le 18 Février 2025 du Comité de Suivi du protocole d'accord du 16 Mars 2022, le Conseiller Régional du secteur, représentant le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, avait annoncé que devant le renoncement des instances viticoles, de planter et cultiver le vignoble sur une partie du coteau de Chartèves, il n'y avait plus aucune raison de reconnaître l'espace de réserve naturelle du coteau comme Réserve Naturelle Régionale « pas de plantation de vigne sur le coteau, pas de réserve naturelle régionale reconnue officiellement » (certainement en application du principe perdant / perdant).

Chartèves Protégeons Notre Environnement a réitéré sa demande (pour la troisième fois), verbalement cette fois-ci au cours de cette réunion, pour que soit pris un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'espace du coteau pressenti en réserve naturelle ; refus catégorique de Madame la Préfète de l'Aisne, arguant du fait que cet arrêté ne réglerait pas, selon elle, la question de l'entretien du site, qu'il y a beaucoup de parcelles et de propriétaires concernés et que cela pouvait être source de contentieux comme le prétend la Direction

Départementale des Territoires, que les représentants des instances viticoles y sont opposés (toujours au titre du principe perdant / perdant).

Monsieur le Maire de Chartèves et son Conseil Municipal avaient également demandé, par délibération, qu'un Arrêté de Protection de Biotope soit pris ; l'association Picardie Nature avait fait la même démarche.

En réalité, comme l'indique le Code de l'environnement, la seule présence en un lieu d'une espèce florale ou animale, rare et protégée, justifie de prendre un Arrêté de Protection de Biotope ; par ailleurs, la plupart de ces arrêtés ne prévoient pas de programme d'entretien ; l'intérêt premier de cette démarche est d'attribuer une protection juridique officielle d'un secteur de réserve naturelle ; rappelons que le précédent Préfet, par sa signature du protocole d'accord, apportait la garantie de l'Etat du respect des dispositions de ce document qui indiquait qu'un Arrêté de Protection de Biotope serait pris si les procédures engagées pour gérer les dispositions du protocole n'aboutissait pas.

Le 28 Mars 2025, nous avons contesté par courrier la décision de Madame la Préfète et avons déposé une nouvelle requête (la quatrième donc) pour qu'elle prenne l'Arrêté de Protection de Biotope en évoquant par ailleurs les actions menées par notre association, avec l'appui de la Municipalité, pour faire connaître et apprécier une flore et une faune remarquables (sorties découverte tout public et immersion de lycéens et d'écopiliers dans un écosystème spécifique avec la participation d'animateurs passionnés et passionnants).

Conformément à sa logique, Madame la Préfète de l'Aisne, en date du 02 Juin 2025, a de nouveau refusé de prendre le dit arrêté ; en réalité, la préservation de la biodiversité du coteau de Chartèves ne la concerne pas et les actions que nous menons sur le site la laissent totalement indifférente.

Il convient d'indiquer que la date butoir au-delà de laquelle il ne sera plus possible, en application d'un règlement européen, de planter de la vigne en France, qui avait été fixée au 31 Décembre 2025, a été reportée au 31 Juillet 2027 ; par ailleurs, le coteau de Chartèves, dans sa totalité, reste classé en zone appellation champagne et ne peut donc pas, apparemment, être défini en espace à protéger dans le Plan Intercommunal d'Urbanisme en cours de préparation et qui concernera notre Commune ; rien n'indique que nous soyons totalement à l'abri de toute nouvelle velléité de planter une partie du coteau dans l'avenir ; c'est pourquoi il est très important qu'un Arrêté de Protection de Biotope soit pris ; il donnerait une garantie de préservation officielle du coteau et permettrait donc également, par la même occasion, d'assurer une meilleure protection du village.

Christian :

Proposition de conventions de gestion de parcelles en partie haute du coteau :

Lors de la séance du 18 Février 2025, le représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, Monsieur David FRIMIN, a indiqué qu'il va essayer de contacter certains propriétaires de parcelles en partie haute du coteau pour leur proposer la signature de

conventions de gestion de leurs parcelles afin qu'il soit possible de mener des travaux d'entretien pour préserver les espèces florales dont orchidées ; la difficulté résultant du fort morcellement parcellaire.

Nous avons pu obtenir du Secrétariat de Mairie de Chartèves, avec l'aval de Monsieur le Maire que nous remercions, les plans cadastraux du secteur qui nous intéresse et la liste des parcelles correspondantes avec leurs références complètes ; nous adressons notre gratitude à Eloïse et à Méloane, jeune stagiaire, pour ce travail très prenant et oh combien important.

Ensuite, nous avons attribué sur le plan général une couleur spécifique à chacune des parcelles concernées de chaque propriétaire dans le secteur pressenti en réserve naturelle et un listing des parcelles avec références et coordonnées complètes a été rédigé pour chaque propriétaire ; au total 393 parcelles ont été coloriées et permettent d'appréhender les regroupements de terrains existants ; ce travail permettra au Conservatoire de cibler les personnes et sociétés pouvant être concernées par les conventions de gestion (vous pouvez consulter ces documents présentés dans la salle).

L'ensemble des documents a été adressé à Monsieur FRIMIN début septembre ; les contacts devant être lancés fin 2025 ou au cours du 1^{er} semestre 2026, en s'adressant prioritairement à LVMH MOET HENNESY LOUIS VUITTON (à savoir 10 parcelles pour une superficie totale de 15 993 m²) et à MOET HENNESY CHAMPAGNE SERVICES (MHCS) (à savoir 24 parcelles pour une superficie totale de 18 542 m²) ; MOET prétend faire de la préservation de la biodiversité une priorité dans l'exploitation de ses terres ; l'occasion se présente pour l'image de marque de cette société de donner suite favorable à la demande qui lui sera déposée ; une autre personne, sur cette partie de coteau, est propriétaire de 153 parcelles pour une superficie totale de 37 900 m² ; l'examen du document avec légende, que vous pouvez voir, montre des parcelles assez bien regroupées pour ces grands propriétaires.

Si les démarches qui seront menées par le Conservatoire d'Espaces Naturels aboutissent bien à la signature de conventions de gestion de parcelles avec les propriétaires, nous déposerons une nouvelle requête (ce serait la cinquième) pour obtenir un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la partie haute du coteau pressentie en réserve naturelle ; si nouveau refus des services préfectoraux, nous serions en droit d'estimer qu'il y a défaillance de l'Etat et une procédure judiciaire serait alors possible ; comme vous le constatez, le combat n'est toujours pas terminé.

Dernière information : le directeur de la publication de l'Orchidophile, que nous avons évoquée tout à l'heure, Monsieur Jean-Michel HERVOUET, a proposé de faire le point dans cette revue de la situation actuelle concernant le coteau de Chartèves, à la rubrique « les brèves des associations » ; un article a donc été soumis au comité de rédaction pour une parution possible dans le numéro qui sortira en Juin de cette année.

Christian :

Nous allons maintenant vous présenter le bilan financier de notre association pour 2025 tenu par Thierry, notre Trésorier.

Thierry :

Fiche lue et commentée par Thierry.

Christian :

Des questions concernant ce bilan ?

Quitus est donné à Thierry que nous remercions pour sa très bonne gestion de nos finances et pour la tenue des comptes.

Nous tenons à renouveler tous nos remerciements à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale de Chartèves pour le soutien et l'aide technique qu'ils nous apportent.

Est-ce que Joëlle désire prendre la parole à propos de la venue à Chartèves des lycéens et éco-délégués et écoliers de primaire ?

Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint sont invités à s'exprimer s'ils le souhaitent.

Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions et remarques éventuelles.

Nous vous invitons maintenant à partager un moment de convivialité, en remerciant Lionel pour les préparatifs et le service.

Merci à toutes et à tous pour votre attention et votre soutien.

BILAN FINANCIER CPNE ANNEE 2025

Recettes :

Contributions : (adhésions et dons) :	1 265 €
(habitants village 620 € - extérieurs 645 €)	
(adhésions 860 € et dons 405 €)	
Subvention communale : (merci à la Municipalité) :	300 €
Intérêts Livret d'Epargne :	231,53 €

TOTAL RECETTES :	1 796,53 €
-------------------------	-------------------

Dépenses :

Frais administratifs : (frais postaux, papeterie etc..)	60,59 €
Page sur sudaisne.com :	25,00 €
Adhésion France Nature Environnement Hauts-de-France :	25,00 €
Assurance Macif :	169,56 €
Frais gestion banque :	25,65 €
Frais assemblée générale :	37,30 €
Entretien espace naturel :	300,00 €
Transports élèves (115,01 € + 175,20 € acompte sur 2026)	290,21 €

TOTAL DEPENSES :	933,31 €
-------------------------	-----------------

<u>Bénéfice de l'exercice 2025 :</u>	<u>863,22 €</u>
---	------------------------

<u>Situation de Trésorerie au 31 Décembre 2025 :</u>	<u>12 024,61 €</u>
---	---------------------------

<u>Dont Compte courant :</u>	<u>843,65 €</u>	<u>et Livret d'Epargne :</u>	<u>11 180,96 €</u>
-------------------------------------	------------------------	-------------------------------------	---------------------------